

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 165

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 Octobre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN

OBJET

Protection des végétaux : subvention au Groupement de Défense contre les Organismes nuisibles (GDON 13) pour la lutte contre le chancre coloré du platane -
Année 2017

**Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction de l'Agriculture et des Territoires**

PRESENTATION

Lors du Budget Primitif 2017, le Conseil Départemental a voté un crédit de 100 000 € (programme n° 10344) destiné à financer des actions pour la protection des végétaux dont la lutte contre le chancre coloré du platane.

Toutefois, la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) nous impose de revoir le cadre et les conditions de mise en œuvre de la politique départementale agricole.

Pour ce faire, le Département a conclu une convention avec la Région, approuvée le 31 mars 2017 lors du vote du Budget Primitif 2017, qui conformément à l'article 95 de la loi NOTRe lui permet d'agir dans le domaine du sanitaire végétal. Par ailleurs, le Département pourra intervenir dans le cadre des régimes notifiés : SA 40979 « aides aux transferts de connaissance et aux actions d'information » ; SA 40671 « aides visant à couvrir les coûts de prévention et d'éradication des maladies et des organismes nuisibles aux végétaux... ».

Le Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles des cultures de Marseille (GDON) situé 2, chemin des Lanciers – Parc Bortoli – 13008 MARSEILLE (Président : Daniel CHASTEL) (dossier TAG 644) sollicite le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour le renouvellement de notre aide au fonctionnement général de l'association.

Le chancre coloré est une maladie spécifique au platane, due à un champignon qui menace de faire disparaître tous les platanes en l'absence de traitement curatif capable de protéger ou de guérir les arbres atteints.

Le Conseil Départemental, conscient du fléau que constitue cette maladie sur une des essences emblématiques du département et des enjeux à la fois économiques, paysagers et de sécurité auxquels répond cette lutte obligatoire (arrêté préfectoral qui impose l'arrachage des arbres contaminés), participe depuis 1985 au financement de la lutte prophylactique contre le chancre coloré du platane pilotée par le GDON.

Depuis le début de l'épidémie, le chancre coloré a été observé sur 63 communes du département. La population de platanes sur ces communes est estimée à environ 84.000 arbres. Grâce à la mise en place de la surveillance et des mesures de lutte prophylactique, 30 communes sont considérées assainies et seulement 33 communes ont présenté en 2016 des contaminations dont trois nouvelles communes nouvellement contaminées (Fuveau, Meyreuil et Le Tholonet).

Fin 2016, 59 325 diagnostics ont été effectués par le GDON sur 96 communes visitées : 554 nouveaux arbres contaminés sont à éradiquer. A ce total, il faut ajouter les 417 arbres anciennement contaminés en attente d'abattage, soit 971 arbres à abattre dans les Bouches-du-Rhône.

Ce chiffre en hausse par rapport aux années précédentes (759 arbres en 2014, 617 en 2015) révèle toute la gravité de la situation dans le nord du département.

Au vu des résultats obtenus lors des campagnes précédentes, les actions du GDON sont en priorité axées sur l'amélioration de la lutte en soutien des communes, du Conseil Départemental 13 (Direction des Routes, de l'Environnement, et du Patrimoine) voire des particuliers engagés dans cette lutte :

- un suivi et une réduction des foyers résiduels, en particulier de la frange nord du département à ce jour la plus fortement contaminée ;
- une réponse à toutes les alertes provenant du réseau de surveillance (techniciens villes, professionnels de l'élagage, Direction de l'Environnement...) ;
- l'engagement du GDON, dans le cadre de l'agrément à l'échelon national du LDA 13 pour la recherche du chancre coloré, à fournir le matériel végétal sain chaque fois que nécessaire ;
- la formation des référents « arbres » de la Direction des Routes du Conseil Départemental 13.

En conclusion, sur le plan financier, il faut souligner que le soutien de la Collectivité a permis jusqu'à aujourd'hui de réduire le coût de la prestation de détection facturée aux particuliers (30 € par intervention).

Le GDON travaille également pour les communes (380 € la journée) et pour le Département (direction des routes – marché public).

PROPOSITION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Monsieur le Délégué à l'Agriculture, je vous invite à :

- allouer au GDON, au titre de l'année 2017, une subvention de 20 000 €, destinée à la lutte contre le chancre coloré du platane.

La dépense sera imputée à hauteur de 20 000 € sur le chapitre 65 du budget départemental,

Je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération correspondante.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

